

**Procès-verbal n° 99**

**Assemblée communale extraordinaire du mardi 26 avril 2022 à 20h00 à la salle communale de Mervelier**

Cette assemblée communale extraordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 14 du 14.04.2022, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

**Ordre du jour :**

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2021.
2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 300'000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.
3. Discuter et voter une dépense de Fr. 30'000.00 pour l'achat du nouveau système informatique, à couvrir par le compte courant.
4. Divers.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

**Nomination d'un scrutateur**

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat

Il y a 22 personnes présentes sur les 399 ayants droit dans notre commune.

**1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13.12.2021**

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

**2. Discuter et voter un crédit de construction de Fr. 300'000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**

Rapporteur : André Marquis

**Devis :**

Maçonnerie	Fr. 35'000.00
Carrelage	Fr. 5'000.00
Sanitaire salle de bain	Fr. 7'000.00
Chauffage à plaquettes	Fr. 177'000.00
Menuiserie	Fr. 58'000.00
Peinture	Fr. 5'000.00
Electricité	Fr. 7'000.00
Divers et imprévus	Fr. 6'000.00
<b>Total des travaux</b>	<b>Fr. 300'000.00</b>

## Répartition des coûts :

	<b>Entretien</b>	<b>Amélioration</b>	<b>Privé</b>
Maçonnerie	Fr. 2'000.00	Fr. 33'000.00	
Carrelage	Fr. 5'000.00		
Sanitaire	Fr. 7'000.00		
Chauffage à plaquettes	Fr. 47'000.00	Fr. 81'000.00	Fr. 49'000.00
Menuiserie	Fr. 28'000.00	Fr. 30'000.00	
Peinture	Fr. 5'000.00		
Electricité	Fr. 1'000.00	Fr. 6'000.00	
Divers et imprévus	Fr. 6'000.00		
<b>Total</b>	<b>Fr. 101'000.00</b>	<b>Fr. 150'000.00</b>	<b>Fr. 49'000.00</b>

Questions :

Monsieur Dominique Beuchat depuis quand il n'y a plus eu de travaux sur cette habitation. André Marquis répond depuis le bail de Monsieur Lüthi.

Monsieur Dominique Beuchat demande si les fermages sont toujours calculés en lien avec l'Economie Rurale ? André Marquis répond positivement.

Monsieur Denis Jobin demande si la commune de Mervelier doit financer les travaux ? André Marquis répond positivement. Il répond également que les époux Tschannen souhaitaient acheter le domaine et que le Conseil communal a répondu négativement.

Martine Brêchet souligne que le Conseil communal trouve que c'est un beau projet. (chauffage à plaquettes)

Monsieur Dominique Beuchat souligne que la commune n'a aucune marche de manœuvre et que le Conseil doit suivre les directives fédérales et cantonales.

Monsieur Max Houbbi demande combien de temps curre le bail. André Marquis répond jusqu'à la retraite des époux Tschannen et plus encore si un de leurs enfants reprend le domaine.

Monsieur Gérard Vogel demande pourquoi la commune ne veut pas vendre ? Martine Brêchet répond que la commune n'a aucun avantage financier à vendre ce domaine. De plus, l'assemblée bourgeoise n'aurait certainement pas accepté.

**Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité le crédit de construction de Fr. 300'000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et procéder à la consolidation.**

**3. Discuter et voter une dépense de Fr. 30'000.00 pour l'achat du nouveau système informatique, à couvrir par le compte courant.**

---

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Passablement de communes du Jura et Jura bernois utilisent actuellement la solution de Dubois Informatique (DISA) depuis de nombreuses années.

Suite à l'acquisition en janvier 2022 de la société Dubois Informatique par la société Data Consulting SA et devant de plus en plus de complexité de gestion dans les administrations communales, Data Consulting propose une solution innovante qui permet d'évoluer dans le temps :

- une proposition commerciale attractive
- une migration facilitée

## Offre Solution Urbanus

Licences		
Outils et services intégrés	Fr.	3'350.00
Gestion financière	Fr.	2'250.00
Facturation, débiteurs et créanciers	Fr.	8'850.00
Contrôle des habitants	Fr.	2'700.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>17'150.00</b>
Rabais équivalent DISA	Fr.	13'500.00
<b>TOTAL DES LICENCES</b>	<b>Fr.</b>	<b>4'350.00</b>

## Offre Solution Urbanus

Formation	Fr.	10'387.00
Installation et paramétrage	Fr.	9'144.00
GED	Fr.	700.00
Hébergement	Fr.	1'530.00
Reprise des données	Fr.	2'900.00
<b>Total de mise en œuvres</b>	<b>Fr.</b>	<b>24'621.00</b>
<b>Total de l'investissement</b>	<b>Fr.</b>	<b>28'971.00</b>
<b>Coûts d'exploitation par an</b>	<b>Fr.</b>	<b>6'250.00</b>

Questions :

Monsieur Dominique Beuchat demande si le Conseil communal a examiné d'autres offres ? Martine Brêchet répond négativement, l'avantage de la mise en œuvre avec Data Consulting est le rabais sur les licences car ils ont racheté Dubois Informatique, donc la commune ne doit pas payer les licences. De plus, il faut noter que Data Consulting a réengagé tous les employés de Dubois Informatique avec qui la commune collabore depuis quelques années.

Monsieur Denis Jobin trouve que le montant de la formation est exorbitant. Martine Brêchet répond qu'il peut être revu à la baisse car la commune va collaborer avec d'autres communes de la région.

Monsieur Dominique Beuchat demande si le Conseil communal travaillera également avec le système. Martine Brêchet répond positivement.

Toutes les données seront stockées en suisse.  
Le matériel informatique ne sera pas changé.

Monsieur Dominique Beuchat souhaite savoir si les coûts d'exploitation annuels augmentent ? Alexandra Wingeier répond négativement, ils restent inchangés.

Monsieur Denis Jobin demande si le Conseil communal s'est déplacé pour voir le fonctionnement ? Martine Brêchet répond négativement, en fait, c'est eux qui sont venus nous rencontrer plusieurs fois. La commune a également pris contact avec d'autres communes déjà utilisatrices.

**Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité la dépense de Fr. 30'000.00 pour l'achat du nouveau système informatique, à couvrir par le compte courant.**

#### **4. Divers.**

---

##### Ferme de la Neuvevie

Monsieur Denis Jobin souhaite savoir où en est le dossier de la Neuvevie ? André Marquis répond que la vente est toujours d'actualité. Il y a eu beaucoup de procédures avec le canton mais le dossier devrait ce finaliser cette année.

Monsieur Dominique Beuchat demande si légalement c'est toujours à la commune ? André Marquis répond positivement.

L'assemblée demande à la commune d'installer un panneau « Chantier interdit ». (pour la sécurité)

##### Pont devant le restaurant

Monsieur Max Houbbi demande si le Conseil communal va faire réparer le pont endommagé ? Martine Brêchet répond positivement. Par contre, personne ne s'est dénoncé, la commune a donc porté plainte. Max Houbbi demande également si les camions ont le droit de passer sur ce pont ? Martine Brêchet répond que les poids lourds doivent transiter par la ciblerie.

##### Pistes de vélo

Monsieur Dominique Beuchat demande si ces pistes de descentes sont règlementaires ? André Marquis répond qu'un permis de construire avait été demandé. Pour le moment ce permis n'a pas abouti (il est bloqué au canton) car il y a des oppositions. Ces pistes ne sont donc pas officielles. Martine Brêchet ajoute que le Conseil communal a interdit toutes les courses.

Les associations écologiques ne lèveront pas les oppositions tant qu'un plan cantonal ne sera pas réalisé.

Monsieur Gérard Vogel demande si ces pistes sont inscrites sur une carte ? Le Conseil communal répond positivement.

Jean-Claude Kormann ajoute qu'il peut amender en tant que Garde Forestier.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 20h55 devant 22 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETARE

Alexandra Wingeier